

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Séminaire de Sherbrooke

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* (300.01) offert par le Séminaire de Sherbrooke a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995.

Le rapport d'auto-évaluation, adopté par le conseil d'administration du Séminaire, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 31 janvier 1996. Un comité visiteur² l'a analysé, puis a effectué une visite au Séminaire, les 13 et 14 mars 1996. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction, le comité d'évaluation, les étudiants³, les professeurs et les professionnels responsables des mesures de soutien. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la visite ont conduit la Commission. Après une brève description du programme et du processus d'auto-évaluation, le document présente l'état de situation de la mise en oeuvre selon chacun des cinq critères d'évaluation retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le Programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M. Claude Rochette, adjoint à la vice-rectrice aux études à l'Université Laval; M. John Keyes, coordonnateur au département de Sciences humaines au Collège Champlain Saint-Lawrence; M^{me} Michèle Melançon, adjointe au directeur des études, Collège André-Grasset. M^{me} Louise Chené, commissaire à la Commission a présidé le comité et M^{me} Micheline Poulin, agente de recherche, a agi à titre de secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Séminaire de Sherbrooke est une institution privée qui a été fondée en 1875. L'établissement dispense l'enseignement secondaire et collégial. Des programmes collégiaux de formation pré-universitaire, dont *Sciences humaines* et *Sciences de la nature*, sont offerts depuis 1969. Les programmes de formation technique : *Techniques juridiques*, *Techniques d'agents de pastorale* et *Administration et Coopération* sont offerts depuis 1992 seulement.

Le Séminaire de Sherbrooke accueille environ 500 élèves au collégial et 700 au secondaire. La clientèle de Sciences humaines représentait à la session d'automne 1993, environ 160 inscrits au programme. On assiste présentement à une décroissance de la clientèle (134 inscrits en 1994).

Trois profils sont offerts en Sciences humaines : Sciences humaines et sociales (sans mathématiques); Psychologie et Sciences de l'éducation (avec mathématiques) et Administration.

Au moment de la visite, neuf professeurs à temps partiel se partageaient les cours du programme.

Évaluation du programme

Processus d'auto-évaluation

Le travail d'évaluation a été confié à deux professeurs, dont une personne chargée de cours. Le directeur des études y a contribué de façon ponctuelle. Le rapport fait preuve de clairvoyance et de franchise. Toutefois, les appréciations étant peu explicites et les actions envisagées quasi-absentes, il s'agit plus d'un exposé de situation que d'une auto-évaluation. La Commission note qu'une participation soutenue de la part des professeurs aurait permis une analyse plus approfondie du programme. Elle remercie le Collège de lui avoir transmis le rapport dans les délais prévus et souligne la collaboration des personnes rencontrées lors de la visite.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme, la séquence des activités d'apprentissage et la charge de travail des étudiants.

La mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* s'est faite en respectant globalement les objectifs ministériels sans que le Séminaire n'ajoute d'objectifs institutionnels particuliers. Le rapport n'a pas démontré clairement la contribution des cours du tronc commun et des cours disciplinaires, ainsi que celle de l'activité d'intégration, à l'atteinte des objectifs du programme. Cette activité d'intégration a été proposée, à titre expérimental, aux trimestres d'hiver 1993 et 1994.

Le Séminaire offre trois profils : Sciences humaines et sociales (sans mathématiques); Psychologie et Sciences de l'éducation (avec mathématiques) et Administration. Ces profils, qui respectent les règles de concentration et de choix de cours, offrent peu de différences entre eux. Il est difficile d'en identifier les fondements puisqu'ils ne réfèrent pas à une conception claire du profil du diplômé. Même si les élèves et les diplômés se disent satisfaits de l'atteinte des objectifs, la Commission constate que le Séminaire ne s'est pas encore donné une vision explicite du programme et n'a pas défini ses objectifs institutionnels.

Considérant ce qui précède, la Commission recommande au Séminaire de Sherbrooke de préciser les objectifs de son programme de Sciences humaines à partir des compétences et des savoirs qu'il s'attend de trouver chez ses

diplômés et en s'inspirant de ses traditions, et de s'assurer ensuite que la mise en oeuvre du programme en découle directement.

Ce travail de réflexion devrait avoir une influence directe sur la nature, le nombre et la composition des profils ainsi que sur le choix de cours et l'articulation de la séquence tout en amenant le Séminaire à se questionner sur l'appellation même des profils.

Il y a eu des efforts depuis l'implantation du nouveau programme pour déterminer, au moins théoriquement, une articulation des cours basée sur une vision évolutive de l'homme (Individu – Groupe et société – Mondialisation et société globale). Cela a donné lieu à des concertations interdisciplinaires et à une expérimentation en intégration. Ces efforts reposaient sur des initiatives personnelles et non sur un consensus. Une consolidation s'est faite sentir en 1994-1995 dans l'élaboration d'un projet sur l'articulation des cours.

Le lien entre chacun des cours et les objectifs du programme n'est pas clairement établi. Même si cette lacune peut être compensée par la multidisciplinarité et la polyvalence des professeurs qui sont appelés à donner plusieurs cours, la Commission *suggère* au Séminaire de dégager dans le logigramme le rôle respectif de chacun des cours en termes de progression et d'intégration des connaissances. Cela apparaît d'autant plus nécessaire que le transfert des élèves d'un profil à l'autre peut mettre en danger la progression logique des activités d'apprentissage.

Plus particulièrement, la Commission s'interroge sur la place du cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* en 1^{re} session, alors que les élèves ont peu de connaissances disciplinaires et sur sa contribution à l'atteinte des objectifs du programme. La Commission *suggère* donc au Séminaire de préciser, en concertation avec tous les intervenants du programme, la contribution exacte du cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* à l'atteinte des objectifs du programme et ses relations avec les autres cours du programme.

Selon les étudiants rencontrés, les exigences de travail sont claires et réalistes. Par contre, la Commission constate une perception différente des professeurs et des élèves du nombre d'heures de travaux exigés dans les cours. Contrairement aux déclarations des professeurs, les élèves affirment que le travail personnel ne dépasse pas la charge hebdomadaire demandée. La Commission, en s'appuyant sur le rapport et les commentaires entendus lors de la visite, note que le genre de travail exigé est assez semblable d'un cours à l'autre et qu'il y a peu de travaux pratiques, sauf

dans les travaux personnels. C'est pourquoi la Commission invite le Séminaire à revoir l'équilibre théorie-pratique dans la charge de travail et la nature des travaux.

Il y a peu de réaménagement de la pondération, les professeurs se sentant contraints d'en respecter les exigences ministérielles. Par ailleurs, la visite a permis de constater qu'ils font des adaptations qui attestent d'une bonne appropriation des objectifs des cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Le rapport et la visite ont permis de constater que les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours, bien qu'adéquates, sont dans l'ensemble plutôt traditionnelles (cours magistral et prise de notes). Les dissertations, examens et travaux longs sont des méthodes privilégiées par le Séminaire. Par contre, certains exercices plus innovateurs font aussi partie des stratégies pédagogiques (simulation, journal de bord et analyse de textes). La Commission note que les méthodes pédagogiques ne font pas l'objet de discussions au sein du personnel enseignant et que l'adéquation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques des étudiants ne représente pas un défi majeur pour le Séminaire puisqu'en raison des petits groupes, l'approche personnalisée permet une adaptation constante. La Commission, tout en observant que les stratégies pédagogiques correspondent aux objectifs des cours, invite le Séminaire à diversifier et à rendre plus dynamiques ses méthodes pédagogiques dans le but de faciliter la réalisation des apprentissages des élèves.

L'encadrement offert aux étudiants est sans contredit un des points forts du programme. Ce souci d'aide à la réussite des élèves a permis de développer, au fil des ans, un mode d'intervention fondé davantage sur l'individu que sur le groupe. Les mesures de soutien sont nombreuses : approche individualisée, tutorat, test diagnostique, centre d'aide en français et à l'apprentissage, démarche d'orientation scolaire offerte par l'intermédiaire d'un cours complémentaire⁴, encadrement d'élèves faisant partie d'une équipe sportive, horaire réduit et Guide des recherches et des travaux. Ces mesures ont un effet déterminant sur la motivation scolaire et reposent sur la qualité des personnes

4. Le cours *Développement de carrière* a dû être abandonné à cause des règles introduites par le renouveau de l'enseignement collégial.

rencontrées lors de la visite. Afin d'assurer un suivi adéquat de toutes les mesures mises en place, la Commission invite le Séminaire à une meilleure formalisation des liens entre les différents intervenants dans le but d'harmoniser les approches, et au renforcement des exigences de participation aux mesures de soutien pour certains étudiants.

La Commission prend note que les élèves rencontrés ont signalé la grande disponibilité des professeurs et l'ouverture d'esprit manifestée à leur égard. L'approche personnalisée privilégiée par le Séminaire favorise les bonnes relations entre les professeurs, les élèves et les professionnels. De plus, il existe une politique officielle au Séminaire sur la disponibilité des professeurs. Le Séminaire exige que les professeurs offrent aux élèves un nombre d'heures de disponibilité proportionnel à la tâche, considérant un minimum d'une trentaine d'heures de disponibilité sur les lieux de travail comme la tâche d'un professeur à temps plein. Cette politique est appliquée par le Séminaire et respectée par les professeurs. L'organisation des locaux, salles de cours et bureaux de professeurs situés au même étage, fait partie des éléments encourageant la convivialité.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières : le nombre et la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

La Commission estime que le corps professoral affecté au programme de *Sciences humaines* est de qualité et fait preuve d'un excellent esprit d'équipe. Les professeurs possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires pour bien mettre en oeuvre le programme. L'allocation des tâches respecte le champ de leurs compétences et assure une certaine complémentarité entre les cours. Cependant, la Commission constate, étant donné l'évolution du programme qui affiche une baisse de clientèle graduelle, que la stabilité du corps professoral est mise en péril si l'on considère que le nombre de cours à donner diminue. Au moment de la visite, le département était composé uniquement de professeurs à temps partiel, certains étant à l'emploi du Séminaire depuis plusieurs années. Toutefois, la Commission note leur engagement et leur motivation ainsi que celle des professionnels responsables de l'aide et du soutien aux élèves.

Comme le mentionne le Séminaire dans son rapport, il n'existe pas de politique officielle d'évaluation mais plutôt un questionnaire servant à l'appréciation de l'enseignement. Le système fait en sorte que

chaque professeur est évalué annuellement. Cette évaluation se fait par les élèves, sous la supervision du directeur des études qui soumet les résultats aux professeurs concernés.

Il n'existe pas non plus de politique de perfectionnement. Les activités de perfectionnement, pour les années concernées, étaient surtout axées sur le renouveau de l'enseignement collégial plutôt que sur le perfectionnement disciplinaire. Les professeurs, bien que désireux de se perfectionner, font face à des contraintes : petit nombre, tâches à temps partiel, poursuite des études, etc. Compte tenu de la situation observée, la Commission *suggère* au Séminaire de se doter d'une politique de perfectionnement.

Les ressources humaines constituent une force majeure dans la mise en oeuvre du programme. Par contre, en ce qui concerne les ressources matérielles, la Commission note que la bibliothèque du Séminaire n'est pas informatisée.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Les pratiques évaluatives résultent d'un consensus entre les intervenants. Les plans de cours respectent la PIEA du Séminaire et la répartition des moments d'évaluation est adéquate. D'après les étudiants rencontrés et un sondage effectué pour les besoins du rapport, l'évaluation est rigoureuse et équitable. Néanmoins, les travaux longs et les examens étant particulièrement nombreux, la Commission invite le Séminaire à s'interroger sur ses modes et pratiques d'évaluation.

Le plan du cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* identifie clairement les objectifs, le contenu, le calendrier et un plan succinct d'évaluation. Les évaluations sommatives fournies semblent bien évaluer l'atteinte des objectifs. Par contre, la méthodologie utilisée dans le cours n'est pas décrite. Quant au cours *Économie globale*, la documentation fournie étant limitée, des éléments du plan de cours, tels les objectifs d'évaluation, les critères généraux de correction et les standards visés sont manquants, ce qui empêche de porter un jugement d'ensemble sur l'atteinte des objectifs. Les évaluations sommatives, dont la Commission a pu prendre connaissance, font appel à des habiletés intellectuelles de base et le niveau d'exigences est faible. Le Séminaire soutient pour sa part que les examens analysés ne couvraient qu'une partie de la matière et ne vérifiaient

qu'une partie des objectifs visés par les cours. La Commission note également que les modèles propres à l'*Économie* ne sont pas couverts. En conséquence, elle *suggère* au Séminaire de poursuivre les discussions sur les standards de même que sur les modes et pratiques évaluatives et elle l'incite à conserver les plans de cours et autre documents pertinents aux évaluations.

Dans l'ensemble, le taux de réussite des cours se compare à celui des autres collèges. La Commission note, par contre, une variation significative des taux de certains cours qui peuvent s'expliquer par les caractéristiques de certaines cohortes et la place des cours dans la séquence. C'est pourquoi la Commission invite le Séminaire à poursuivre l'analyse de ces taux de réussite pour améliorer la mise en oeuvre du programme et l'encourage à effectuer un suivi attentif annuel des taux de réussite et du cheminement scolaire afin de bien mesurer l'impact des mesures d'aide sur l'efficacité du programme.

Le taux de diplomation dans les délais prévus est inférieur à celui des autres collèges du réseau privé (29 %, cohorte de 1990 et 31 %, cohorte 1991 pour les données du Séminaire et 40 % et 38 % pour les données du MEQ). Il en va de même pour la cote moyenne au secondaire des inscrits (70 %, cohorte de 1990 et 69,4 %, cohorte de 1991 pour les données du Séminaire et 72,0 % et 72,3 % pour les données du MEQ).

Le rapport fait état de la satisfaction des diplômés concernant la préparation reçue au Séminaire de Sherbrooke et les résultats obtenus au test ministériel de français. Par contre, l'activité d'intégration a subi des fluctuations qui ne permettent pas de témoigner de l'atteinte des objectifs du programme. Les activités qui se sont déroulées dans les cours de *Psychologie* et d'*Histoire* n'ont pas atteint le résultat escompté. Il faut toutefois souligner que le cours d'*Économie*, porteur de l'activité, a réussi par son thème sur la réalité des personnes âgées, à impliquer un bon nombre d'étudiants et que cette activité se situait dans l'atteinte de l'objectif ministériel. Les professeurs ont cependant mis en suspens le travail déjà entrepris et décidé d'attendre le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*. La Commission considère que le Séminaire peut s'appuyer sur cette expérience pour définir adéquatement le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* et, éventuellement, le relier à l'épreuve synthèse.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Les instances mises en place et la réflexion amorcée témoignent des préoccupations du Séminaire pour développer l'approche programme. L'intégration des professeurs de formation générale aux discussions relatives au programme de *Sciences humaines* ainsi qu'une Commission des études qui regroupe les différentes disciplines incluant celles de la formation générale vont en ce sens, tout en favorisant les liens entre les professeurs enseignant dans le programme. Par contre, la Commission n'a pu déterminer qui assumait réellement la responsabilité du programme. Le directeur des études en est ultimement responsable, mais à un niveau plus immédiat, elle s'attendrait à ce que les professeurs soient étroitement liés à son développement. Pour cette raison,

la Commission recommande au Séminaire de mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la prise en charge réelle du programme, d'identifier et de mandater la ou les personnes responsables de la coordination, de la planification, de l'organisation, de la gestion et du développement du programme.

Conclusion

Le programme de *Sciences humaines* du Séminaire de Sherbrooke compte plusieurs éléments très positifs. Parmi ceux-ci, les principaux sont sans aucun doute la disponibilité et le dynamisme de l'équipe professorale et les mesures d'encadrement. Ces deux éléments permettent au Séminaire d'offrir à ses étudiants une approche éducative personnalisée qui constitue le point fort du programme.

Toutefois, sur quelques points essentiels, le programme doit être amélioré. C'est pourquoi la Commission a recommandé au Séminaire de :

- *préciser les objectifs de son programme de Sciences humaines;*
- *mettre en oeuvre des moyens permettant la prise en charge réelle du programme.*

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également quatre suggestions, soit de dégager dans le logigramme le rôle de chacun des cours en termes de progression et d'intégration des connaissances, de préciser la contribution exacte du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* à l'atteinte des objectifs du programme, de se doter d'une politique de perfectionnement des enseignants et de préciser ses standards et pratiques évaluatives.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Séminaire de Sherbrooke.

Suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 16 octobre 1996, le Séminaire de Sherbrooke transmettait une réaction sur son rapport d'examen. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions à son rapport, le Séminaire indique à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qu'un certain nombre de gestes ont été posés ou envisagés pour améliorer le programme.

- Concernant la recommandation de préciser les objectifs de son programme, le Séminaire a amorcé un travail de précision des objectifs du programme à partir des compétences et des savoirs qu'il s'attend à trouver chez les diplômés, en tenant compte des objectifs ministériels et des traditions propres à l'institution. Le maintien ou non du nombre de profils, leur appellation et l'articulation des cours en découleront.
- Pour pallier au peu de discussion sur les méthodes pédagogiques, au sein du personnel enseignant, des rencontres de fin de session ont été prévues. De plus, pendant la session d'automne 1996, deux rencontres de programmes sont à l'ordre du jour. L'une, axée sur la pédagogie, permet d'harmoniser les plans de cours et les méthodes pédagogiques qui seront utilisées au trimestre d'hiver 1997; l'autre est centrée sur les mesures de soutien à l'élève et au groupe d'élèves.
- Suite à la suggestion de se doter d'une politique de perfectionnement, le Séminaire a amorcé l'écriture des politiques de perfectionnement et d'évaluation, en collaboration avec la Commission des études.
- Concernant la place du cours *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines*, le Séminaire, en concertation avec tous les intervenants, a décidé de maintenir ce cours en première session. Il s'agit d'un choix basé sur des raisons d'ordre méthodologique et qui ne découle pas de la réflexion sur les finalités et les objectifs.
- En ce qui a trait aux ressources matérielles, des changements ont été effectués, dont l'informatisation de la bibliothèque reliée depuis novembre au réseau Internet. De plus, le Séminaire s'est doté d'un laboratoire d'informatique également relié au réseau Internet.

La Commission prend note des engagements du Séminaire et s'attend à recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations faites dans le rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président